

## DOSSIER DE PRESSE

---

LUMIERES

JE PENSE A VOUS

---

CNAC Georges POMPIDOU  
Service des Archives

3 juin - 5 août 1985  
Galerie du CCI  
Salle de documentation du CCI

Exposition présentée au Centre Georges Pompidou du 3 juin au 5 août 1985. Produite par l'Agence pour la Promotion de la Création Industrielle (APCI) et le Centre de Création Industrielle (CCI), avec le concours des Ministères de la Culture, du Redéploiement Industriel et du Commerce Extérieur.  
Commissaire général : Jean-François GRUNFELD.

L'exposition est composée d'objets, les luminaires ; de lieux, les madeleines ; du soleil et de la lune...

Ils se mêlent pour former un tout qui se nomme LUMIERES.

Les résultats du concours lancé par l'APCI, pour la création de nouvelles lampes de bureau sont présentés dans la salle de documentation du CCI au sein d'une rétrospective sur la lampe de travail.

"LUMIERES, je pense à vous"

Galerie du CCI

I - Les luminaires :

Le point de départ de l'exposition est l'établissement d'un panorama international de la création d'appareils d'éclairage intérieur domestique, de la fin du 19ème siècle à 1985.

Près de 500 appareils sont disposés selon leur usage et leur situation dans l'espace, en trois groupes principaux :

- les lustres et les suspensions ;
- les lampes de table et les lampadaires ;
- les appliques.

L'exposition s'est constituée à partir de prêts des grands musées internationaux, des collectionneurs et des marchands, des fabricants et des créateurs français et étrangers.

.../...

Pour tous renseignements :

Centre Georges Pompidou  
Centre de Création Industrielle  
75191 Paris cedex 04  
Tél 277 12 33

Relations publiques du CCI  
Ariane Diané-Sartorius  
Poste 42 16

Service de presse du CCI  
Marie-Jo Poisson-Nguyen  
Poste 42 05

Centre de Création  
Industrielle CCI

Centre Georges Pompidou  
75191 Paris Cedex 04 Téléphone 277 12 33 Télex CNAC GP 212 726

Des pièces célèbres, pour certaines rares, peu connues ou même jamais encore montrées au public sont rassemblées pour la première fois.

Les grands maîtres du 20ème siècle sont présents : Hoffmann, Wagner, Loos, Guimard, Majorelle, Daum, Gallé, Horta, Benson, Zsolnay, Mackintosh, Chareau, Lalique, Cheuret, Perzel, Ruhlman, Eileen Gray, Noguchi, Aalto, Sarfatti, Guariche, Mouille, Gio Ponti, Colombo, Sottsass, Castiglioni, Gae Aulenti...

Contrairement à l'usage muséologique, les "belles lampes" signées de maîtres côtoient des exemples significatifs de la production courante.

A toutes les époques en effet, on constate la persistance de luminaires dont les créateurs sont inconnus. Leur production est pourtant majoritaire et leurs silhouettes sont devenues de véritables archétypes d'une période, d'un groupe social ou de certains espaces de la maison.

Ce "design anonyme" coexiste avec une variante archétypique du bon goût qui puise ses modèles dans le passé historique. En verre de Venise, en bronze de Paris ou en cristaux de Baccarat, ces éclairages de tradition ont conservé une forme invariable tout en adoptant la lumière électrique.

Derrière l'anachronisme de ce "design historique" perce le vrai sens de l'objet lampe. Il ne se mesure plus en lux mais en puissance d'évocation, cette dose d'affectivité incorporée à l'objet. Sa mémoire...

Ou plutôt, notre mémoire. Celle qui modèle ces formes étranges et néanmoins familières : bouteilles de Chianti, moulin à café, vase chinois, trophée, tous surmontés d'un inévitable abat-jour. On comprend soudain que leur vraie mission est de conserver toujours vif le souvenir des moments heureux.

Aucune dérision. On éprouve de la tendresse pour ce "design naïf" qui s'expose avec une telle décence et une liberté qui lui vient peut-être du plaisir.

C'est pourquoi l'exposition porte en sous-titre : Je pense à vous. Comme la flamme de la veilleuse incarne la persistance de l'attachement aux disparus.

## II - Les lieux mémorables ou "madeleines".

Pour incarner cette part cachée de la lumière, pour que ressurgissent de notre mémoire les personnes, les situations et les espaces, on a conçu des lieux symboliques. Spatialement, ils se présentent comme des angles, fragments ouvrant sur notre souvenir. Leur nom a changé pendant la conception de l'exposition. Appelés tout d'abord étincelles "qui éclairent un peu de la nuit, une indication, un doigt tendu vers une révélation" (Gusdorf l'Homme Romantique). On les a enfin nommés madeleines.

Il faut y voir une allusion délibérée au rôle de ce gâteau fameux "court et dodu", dans la Recherche du Temps Perdu. Cette relation de la lumière au texte, en filiigrane dans l'exposition, est attestée par une formule de Francis Ponge dans My Creative Method, lorsqu'il évoque sa chasse aux mots conducteurs.

Les madeleines ont cette fonction commémorative. Au nombre de trois, elles mettent en scène des lumières réelles aux couleurs de l'imaginaire. De ces lieux surgissent des clichés qui permettent aux visiteurs, comme en photographie, de tirer des milliers d'images, toutes différentes parce qu'accordées à leurs vies, à leurs souvenirs...

### III - Le soleil, la lune et les constellations

Quelle que soit la qualité des luminaires présentés, leur rassemblement pose le même problème dans une salle de musée ou dans un magasin : le risque de l'entassement et de la banalité.

Pour "orchestrer les lumières", il fallait jouer de l'ombre, de la couleur et de la fréquence, pour éviter que la totalité des appareils n'apparaisse aux regards. Grâce à un jeu d'orgues, il est possible de les programmer, de les éclairer successivement selon un véritable scénario. Ces lignes entre les objets lumineux on les appelle constellations.

Elles sont baignées par les grandes lumières cosmiques de la lune ou du soleil, de l'aube, du crépuscule ou des orages. Les mouvements de la lumière plongent les visiteurs dans des paysages qui leur paraissent aléatoires alors qu'ils ont été rigoureusement programmés.

Dernier paradoxe d'une exposition qui, puisant largement dans des souvenirs personnels, ranime en secret nos héros, les innombrables figurants, qui peuplent les univers d'ombres des madeleines.

#### LA LAMPE DE TRAVAIL

Salle de documentation du CCI

Dans l'univers du bureau où tout a valeur symbolique, les lampes sont les compléments hiérarchiques du meuble-bureau. Grandes, aux majestueux abat-jour, au pied de bois ou imitant le bois, voici les lampes de messieurs les directeurs. Pour les employés, les petits luminaires gris, tout en métal, avec leur petit abat-jour chiche dont certains poussent le mimétisme jusqu'à imiter la visière de l'éternel rond de cuir.

Deux mouvements dans cette courte histoire.

Dans les années 30, l'apparition de trois grands modèles, celui du français BUCQUET en 1927, l'Anglepoise en Angleterre, et la dernière, la LUXO, mise au point par le danois Jac JACOBSEN à partir d'un brevet anglais vers 1937.

Aujourd'hui, la seule lampe industrielle, Luxo, a été produite à 1,3 million d'exemplaires. Elle est vendue dans le monde entier. Elle a triomphé de l'Anglepoise qui n'a pratiquement pas franchi la Manche. La lampe française de BUCQUET était la plus belle... et ne fut produite qu'en peu d'exemplaires, selon un schéma classique en France où l'on semble allergique à la production suivie de modèles réussis.

Le second grand mouvement est l'arrivée des créateurs italiens dans les années 60. Appuyés par des fabricants dynamiques, ils ont imposé dans l'univers du bureau, des appareils contemporains qui suivent l'histoire des formes quand ils ne les précèdent pas.

Ces luminaires, par leur qualité et leur prix sont réservés à la haute hiérarchie professionnelle. Leur forte modernité les rend même un peu suspects dans les hautes sphères où la lampe bouillotte paraît mieux adaptée à la dignité de la fonction.

Aujourd'hui, les modèles archétypiques, qui symbolisent notre temps, sont les lampes de bureau. Gino Sarfatti, entre 1945 et 1970, imposa des lampes d'une qualité formelle et d'un dessin technique irréprochables. Depuis dix ans la Tizio de Richard Sapper produite par Artemide est devenue dans le monde entier l'image même du style contemporain.

Avec le concours pour la création de nouvelles lampes de bureau, dont les lauréats sont Sacha Kétoff, Martine Bedin, Sylvain Dubuisson, le groupe Nemo et Emmanuelle Colboc, on mesure le chemin parcouru dans les mentalités. Les bureaux administratifs français pourront être équipés par des modèles d'une grande qualité formelle et technique et d'un prix exceptionnellement bon marché qui les rendent utilisables à tous les niveaux de la hiérarchie.

Alors, par un piquant retour à la philosophie classique, on verrait que la beauté, surtout dans les lieux de travail, est aussi une morale.

CONCOURS POUR LA CREATION DE  
NOUVELLES LAMPES DE BUREAU

Ce nouveau concours est placé sous l'égide de l'Agence pour la Promotion de la Création Industrielle (APCI) avec la participation de la Délégation aux Arts Plastiques du Ministère de la Culture et de la Direction à la Qualité des Produits Industriels du Ministère du Redéploiement Industriel et du Commerce Extérieur.

Il s'inscrit dans une politique d'ensemble dont les conséquences sont remarquables. Un an après le Concours International portant sur le mobilier de bureau dont le succès se confirme de jour en jour - tant par les commandes publiques reçues par les lauréats que par les perspectives de marchés considérables qui s'ouvrent à ces produits en France et à l'étranger - on voit se préciser les lignes de force du grand jeu de l'Art et de l'Industrie.

D'une extraordinaire complexité, on ne le voit jamais mieux s'exprimer qu'à la lumière de ces compétitions qui sont comme de géantes leçons de choses à la dimension d'un secteur économique.

Rappelons la procédure très simple établie et suivie rigoureusement :

- 1 - Organiser sur un thème précis une consultation pour produire industriellement de nouveaux produits de qualité ;
- 2 - Constituer un trio de partenaires, agissant en toute responsabilité chacun dans leur domaine : les créateurs (designers et architectes), les fabricants et les pouvoirs publics ;
- 3 - Agir en interrelations constantes avec les partenaires pour concevoir, produire, acheter les produits lauréats issus de la compétition.

Examinons ce faisceau de relations d'un peu plus près.

Tout d'abord, les designers et les industriels travaillent ou retravaillent ensemble.

Ceci n'a l'air de rien, et pourtant en France, dans un grand nombre de secteurs, la création industrielle est bien considérée comme un luxe inutile, voire nuisible : "Que peuvent apporter les "créateurs" ?" pensent encore des industriels.

Réciproquement, les designers sont pleins de méfiance pour ces professionnels qui ne reconnaissent pas leurs capacités.

Ce malentendu a fait, et continue à faire, le plus grand tort. A cause de lui, des pans entiers de l'économie française sont en butte à la concurrence victorieuse de produits étrangers mieux conçus.

Par la pression (ou la passion) d'un travail commun dans le cadre des enjeux d'une compétition, nous avons pu constater que pour les projets les mieux réussis, quelque chose s'était passé.

Chacun des partenaires avait d'abord constaté sa différence. Cette différence, loin d'être un handicap, pouvait devenir un extraordinaire atout dans la conception d'un produit. Ensemble, ils iraient à coup sûr plus loin et feraient mieux que séparément.

L'industriel apporte au designer un faisceau de connaissances et de savoir-faire technologiques, les études de marché sur les modes de consommation, sur les mentalités, etc. Le designer apporte sa connaissance des formes, des couleurs, sa capacité à les appliquer à des cahiers de charges ouverts et rigoureux, son imagination créatrice, et quelque chose d'indicible, son talent à capter l'air du temps.

Ainsi sur la culture du fabricant, peut venir se greffer victorieusement la culture du créateur, de l'artiste et inversement.

### Que font les Pouvoirs Publics ?

Ils agissent en respectant rigoureusement le rôle de chacun, simplement, ils optimisent le comportement des acteurs, comme un catalyseur favorise les réactions chimiques. Puisque l'objectif est la production de nouveaux produits, pourquoi ne pas faire jouer à la commande publique le rôle moteur qui devrait être le sien dans tous les secteurs où elle compte. Car moderniser la commande publique c'est évidemment moderniser la production.

C'est ainsi que les Pouvoirs Publics sont devenus le troisième partenaire dans cette politique de concours. Il faut en apprécier l'importance et la nouveauté car les acheteurs publics pour marquer leurs engagements, se portent acquéreurs dès le départ, et d'une façon irrévocable. Ainsi les lauréats sont assurés de se partager la commande initiale.

Car, nous pouvons l'affirmer, les apporteurs de marché ne se dérobent pas à leurs engagements. Les 78 MF de la commande de mobilier de bureau seront peut-être même dépassés. Et certains, parmi les projets voient s'ouvrir devant eux des perspectives internationales prometteuses. Certes, les acheteurs sont libres de répartir leurs commandes inégalement parmi les lauréats, mais il s'agit du libre choix du client.

Ainsi, ces premières commandes jouent le rôle d'un très efficace propulseur et offrent aux produits lauréats les meilleures chances pour l'avenir, tant en France qu'à l'étranger. Il s'agit d'excellents produits pour lesquels les acheteurs publics ne dépensent proportionnellement pas plus que pour acheter des produits médiocres et souvent obsolètes.

La commande publique ne génère donc pas de dépenses supplémentaires. Elle est au contraire un exemple de rationalisation et de modernisation du mode de vie administratif, qu'il soit public ou privé. Les U.S.A. et le Japon considèrent cette politique de concours comme exemplaire.

Le concours de la lampe de bureau s'inscrit dans cette philosophie générale, dont il faut rappeler les particularités :

- 1 - La commande publique rassemblée pour ce concours représente 3,375 MF, soit plus de 10 000 pièces, ce qui est considérable pour ce type de produits à valeur unitaire faible. Elle se répartit ainsi :

U.G.A.P. ....	1 300 000 F.
E.D.F./G.D.F. ....	300 000 F.
Ministère de l'Urbanisme.....	300 000 F.
Ministère de l'Intérieur.....	300 000 F.
Ministère des Finances.....	200 000 F.
Ministère de la Défense.....	200 000 F.
Ministère des P. T. T. ....	150 000 F.
Ministère de la Culture.....	140 000 F.
Ministère de la Justice.....	100 000 F.
S.N.C.F. ....	100 000 F.
Caisse des Dépôts et Consignations..	100 000 F.
R.A.T.P. ....	75 000 F.
S.N.I.A.S.....	60 000 F.
Assistance Publique.....	50 000 F.
	<hr/>
	3 375 000 F.

Soulignons la diversité et la qualité des acheteurs ainsi que le rôle majeur de l'U.G.A.P. Sa capacité de diffuser largement dans toute la France administrative les produits du concours, lauréats ou non, est un atout considérable dans la modernisation de la commande publique.

2 - Il s'agissait d'un concours sur invitation. Les créateurs (architectes et designers) ont été sélectionnés à la suite d'un appel de candidature paru le 11 mai 1984 dans le Moniteur. Des cinquante trois candidatures enregistrées, seize ont été retenues. Elles représentent un large échantillon de styles et d'expériences.

Dans le même temps, plusieurs réunions avaient lieu avec les membres du Syndicat des Fabricants de Luminaires à la suite desquelles douze d'entre eux décidaient de participer au concours en s'associant à un ou plusieurs créateurs.

Comme lors du précédent concours, l'ANVAR apportait son aide précieuse en finançant 50 % du coût des prototypes.

Le jury, sous la Présidence de Monsieur Robert Bordaz, avait été aidé dans sa tâche par une commission technique animée par le délégué général de l'Association Française de l'Eclairage (AFE), Monsieur Jean Prieur.

3 - L'originalité du concours était de faire intervenir les étudiants en architecture ou en design selon une procédure très simple. Les fabricants s'engageaient à réaliser autant de projets d'étudiants que de projets de professionnels.

Les étudiants ont travaillé sur le même cahier des charges et les fabricants ont fait librement leur choix d'après les premières esquisses. Ainsi les étudiants se sont trouvés placés dans les conditions de leur futur métier et toutes les écoles de design et d'architecture ont envoyé des projets.

En contre partie, sur les cinq lauréats, le jury s'était engagé à choisir un projet d'étudiant

Le Jury :

Gae AULENTI, architecte  
 Robert BORDAZ, Président de l'Union Centrale des Arts Décoratifs  
 Anne-Marie BOUTIN, Présidente de l'Agence pour la promotion de la Création Industrielle (A.P.C.I.)  
 Denis COTON, Direction de la Qualité de la Sécurité Industrielle (D.Q.S.I.), Ministère du Redéploiement Industriel et du Commerce Extérieur.  
 Pierre DISDEROT, Industriel du Luminaire, Fondateur des Ets DISDEROT  
 Marie-José DUNAND, responsable du Mobilier de Bureau à l'U.G.A.P.  
 Isabelle HEBEY, Architecte d'Intérieur - Designer  
 Christiane MASSA, chargée de Mission à l'ANVAR  
 Jean-Claude MAUGIRARD, Designer - Président de V.I.A.  
 Jean PLANET, Directeur du Personnel et des Services Généraux, Ministère des Finances  
 Jean PRIEUR, Délégué Général de l'A.F.E.  
 Andrée PUTMAN, Architecte d'Intérieur  
 Christian de PORTZAMPARC, Architecte  
 Margo ROUARD, Chargée de Mission à la Création Industrielle, Délégation aux Arts Plastiques  
 Jean-François GRUNFELD, Commissaire général du Concours, secrétaire du jury.

Le jury a désigné 5 lauréats : 4 issus du premier concours professionnel et 1 issu du second concours étudiant.

Les équipes de créateurs (professionnels et étudiants) et les fabricants : (liste par ordre alphabétique des fabricants) :

INDUSTRIELS	PROFESSIONNELS	ETUDIANTS
ALUMINOR	Sacha KETOFF	François PICART
DRIMMER	Olivier GAGNIERE *	Jean-François ARNOLD
GAU	Michel CADESTIN	Nelly BICHE
HOLIGHT	Marc BERTHIER	Valérie BLONDEAU
LITA	Sylvain DUBUISSON Didier LAMACHE	Léna HIRZEL Maurice AZOULAY - H. BOLLACHE
LUM	Thierry BLET Yonel LEOVICI	Yves JACCOUD Isabelle LEMAITRE - M. SEUR
MANADE	Roger TALLON * Jean-Pierre VITRAC	Christian JACQUEMIN Gilda MATICHEK
MEGALIT	Martine BEDIN NEMO (A. DOMINGO- F. SCALI)	Emmanuelle COLBOC Claire-Marie SEILER
SOUBITEZ	Philippe STARCK	Joël MAURICE- Véronique BEYRON
ST GERMAIN LUMIERE	Dominique LACHEWSKY Patrick NAGGAR	Anne GABILLET
TECHNIBAT		Philippe JOB
VERRE LUMIERE	Christian GERMANAZ Ronald SPORTES	Jérôme GUYNET Hervé LE ROUZIC

\* Les projets d'Olivier GAGNIERE et de Roger TALLON ont été retirés du concours à la demande des designers et n'ont pas été jugés par le jury.

Certains fabricants ont passé un accord avec deux designers comme cela leur était permis. Les règles du concours leur imposaient de passer autant de contrats avec les étudiants en architecture ou en design qu'ils en avaient passé avec les professionnels.

Nous avons reçu 34 projets sur 72 étudiants inscrits. Sur 17 projets sélectionnés par les fabricants, 10 viennent d'étudiants en architecture et 7 d'étudiants en design. 7 sont des jeunes filles et 10 sont des garçons. 12 sont parisiens et 5 sont provinciaux.

Les résultats obtenus sont remarquables à bien des égards. On y perçoit l'émergence d'une nouvelle génération de créateurs qui réunit les talents d'architecte et de designer.

Ils ont d'une manière ou d'une autre participé aux mouvements artistiques de ces dernières années qui en font des "artistes complets" aptes à donner de l'esprit aux disciplines formelles.

Nos compliments s'adressent aussi aux fabricants. La qualité finale de leur produit n'a pu être atteinte que par un soin et une ambition de qualité qui sont le signe d'un talent industriel évident.

Ainsi l'Art et l'Industrie se nourrissent mutuellement dans l'indispensable nécessité d'innover.

Jean-François Grunfeld,  
Commissaire Général du Concours et de l'Exposition.

PROCES - VERBAL

Le jury chargé de choisir les quatre lauréats professionnels et le lauréat étudiant du Concours pour la Création de la Lampe de Bureau s'est réuni le 3 janvier 1985, sous la présidence de Monsieur Robert BORDAZ.

Il a décidé à la majorité des voix d'attribuer les quatre prix allant aux professionnels, aux équipes de créateurs et de fabricants suivantes (par ordre alphabétique) :

Professionnels :

Melle M. BEDIN / MEGALIT  
M. S. DUBUISSON / LITA  
M. S. KETOFF / ALUMINOR  
Groupe NEMO / MEGALIT

Le projet de M. Sacha KETOFF a été particulièrement apprécié par le jury.

Etudiant :

Melle E. COLBOC et M. H. DUBOIS / MEGALIT.

D'autre part, le jury a décidé de mentionner le projet BERTHIER-KULMAN/HOLIGHT pour la proposition "Jackspot" qui présente une recherche d'intégration du luminaire dans l'équipement du plan de travail.

Le jury s'est félicité de la qualité de l'ensemble des projets proposés et en particulier des bonnes relations qui ont pu s'établir, dans de nombreux cas, entre créateurs et fabricants.

## GENERIQUE

L'exposition "Lumières, Je pense à vous" présentée à la galerie et à la salle de documentation du CCI du 3 juin au 5 août 1985 est une coproduction du Centre de Création Industrielle (CCI) et de l'Agence pour la Promotion de la Création Industrielle (A.P.C.I.)

### AGENCE POUR LA PROMOTION DE LA CREATION INDUSTRIELLE (A.P.C.I.)

#### Commissariat général

Mise en scène et conception générale :  
Jean-François Grunfeld

Commissaire déléguée et coordination :  
Marie-Laure Jousset assistée de Catherine Prot

Secrétariat : Chantal Paumelle

#### Réalisation

Mise en scène de la lumière :  
Gérard Poli, assisté de Jean-Jacques Lespes

Architecture : Sylvain Dubuisson

Décoration : Didier Goury, assisté de  
Carole Metzner

Arrangement musical :  
Marie-Christine Thomas.

### CENTRE DE CREATION INDUSTRIELLE (C.C.I.) CENTRE GEORGES POMPIDOU

Coordination : François Jollant Kneebone

Gestion administrative : Dominique Barillé

Moyens techniques : Atelier du CCI

Relations publiques : Ariane Diané-Sartorius

Relations presse : Marie-Jo Poisson-Nguyen

Secrétariat : Marie-Thérèse Mazel-Roca.

## CATALOGUE

Coproduction CCI - APCI - Hermé, sous la direction de  
Jean-François Grunfeld et Marie-Laure Jousset.

Secrétaire de rédaction : Nicole Brégégère

Couverture : Olivier Cauquil

Maquette : Jean-Pierre Jaunneau

Travaux photos : Laboratoire de la mission à l'audiovisuel du Centre  
Georges Pompidou

Photos : René Jacques

Recherche iconographique : Françoise Arnault

PP-9700130(2)  
(25)

CNAC Georges POMPIDOU  
Service des Archives

L  
U  
M  
I  
E  
R  
E  
S

*Je pense à tous.*

Coproduction du Centre de Création Industrielle (CCI) et de l'Agence pour la Promotion de la Création Industrielle (APCI)



Centre Georges Pompidou

Centre de Création Industrielle — 3 JUIN - 5 AOÛT 1985